Vos questions / nos réponses

Demande

Par Remi88490 Postée le 11/01/2026 13:05

> Bonjour , Je voulais savoir si je suis toujours interdit de jeux svp ? Merci de votre réponse . Cordialement

---

Mise en ligne le 20/01/2026

Bonjour,

En raison d'un grand nombre de sollicitations, nous vous prions de nous excuser pour le délai de réponse.

Si vous avez fait votre demande d'interdiction de jeux auprès de l'Autorité Nationale des Jeux (ANJ), l'interdiction est maintenue 3 ans puis si vous souhaitez la retirer au-delà de ce délai, vous pouvez contacter l'ANJ pour en faire la demande depuis leur site. Nous vous avons mis le lien vers leur site ci-dessous.

Si vous avez fait une demande d'interdiction auprès d'un site en ligne ou d'un casino, il faut directement leur adresser votre demande de retrait de l'interdiction.

Dans le cas où vous voudriez discuter de votre rapport aux jeux d'argent, de votre dépendance passée et/ou présente, vous pouvez joindre directement nos écoutants qui vous proposeront une écoute respectueuse et bienveillante. Nous sommes joignables de 8h à 2h, 7j/7j au 09 74 75 13 13. L'appel est anonyme et non surtaxé.

Nous répondons également par tchat depuis notre site, de 14h à minuit en semaine et de 14h à 20h le week-end et les jours fériés.bB

Bien à vous

En savoir plus :

- Autorité nationale des jeux (ANJ)